

LES INTERVENTIONS SCOLAIRES DU PLANNING FAMILIAL 35

Ce texte a pour but d'expliquer les modalités de nos interventions en milieu scolaire. Basées sur notre expérience, elles visent à garantir des séances de qualité : en ce sens, certaines modalités sont ajustables au cas par cas, mais d'autres sont incontournables.

Le Planning Familial 35 intervient depuis de nombreuses années dans les établissements scolaires, avec des professionnel·les ou bénévoles formé·es. Inscrite dans ses statuts et mise en pratique depuis ses débuts, l'éducation affective et sexuelle fait partie des fondamentaux de l'association, ainsi que de ses missions en tant qu'EVARS (Espace Vie Affective Relationnelle et Sexuelle). Le Planning inscrit ses interventions en milieu scolaire dans le cadre de la circulaire n°2018-111. Nous sommes en outre agréés "association éducative complémentaire de l'école publique" au niveau national.

NOTRE APPROCHE ET DÉMARCHE LORS DES SÉANCES

Les objectifs généraux de nos interventions sont de :

- permettre aux élèves de faire des choix éclairés concernant leur vie affective et sexuelle
- favoriser leur épanouissement personnel dans le respect de leur intégrité physique et psychique ainsi que de celle d'autrui.

Pour cela, nos interventions prennent la forme d'espace de dialogue afin de s'adapter au plus près aux questionnements des jeunes. Ces séances utilisent des méthodes pédagogiques actives qui encouragent la participation des élèves, elles ne prennent donc pas la forme d'un cours sur la sexualité. Nous n'imposons pas la participation des élèves (même si leur présence est obligatoire). Afin de garantir un espace de parole libre, nous partons de ce que les élèves disent et savent, de leurs représentations, de leur vocabulaire.

Par ailleurs, le Planning Familial est une association féministe dont la démarche vise à promouvoir l'égalité et à interroger les normes et stéréotypes liés aux genres et aux orientations sexuelles. Nos propos se veulent inclusifs des différentes formes de sexualités, de genres, de relations, et de parentalités.

Lors de chaque séance, nous présentons notre association afin que les participant·es identifient le Planning Familial comme lieu ressource. De plus, nous co-construisons avec elleux le cadre de l'intervention. Ces règles de groupe permettent d'explicitier les principes fondamentaux des séances tels que la confidentialité, le non-jugement et le fait de ne pas parler de soi, de son intimité. Toute personne assistant à ces séances devra respecter ces principes.

NOMBRE ET DURÉE DES SÉANCES

Intervenir plusieurs fois auprès d'un même groupe plutôt qu'une seule fois nous semble plus pertinent. La continuité des séances permet aux élèves, parfois gêné·es sur ces sujets, de se sentir plus à l'aise et de s'autoriser à poser leurs questions. Par ailleurs, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est large, elle englobe plusieurs thématiques : puberté, anatomie, relation à l'autre, sexualités, contraceptions, IST, consentement, etc.

Lorsque plusieurs séances ne sont pas possibles, nous intervenons au minimum une heure et demie. Ce temps facilite la mise en confiance des adolescent·es.

CONSTITUTION DES GROUPES : TAILLE DU GROUPE ET MIXITÉ

Nous intervenons systématiquement en demi groupe classe afin de laisser une place plus importante à chaque élève, leur parole, mais aussi de proposer un cadre plus sécurisant.

La notion de mixité ou non mixité est à discuter avec l'équipe pédagogique en amont des interventions. Ces enjeux doivent être pesés à l'aune des objectifs recherchés et de l'inclusion de toutes les élèves quel que soit leurs identités de genres.

LES BESOINS LOGISTIQUES ET LE COÛT DE NOS INTERVENTIONS

Il est nécessaire de disposer d'une salle par groupe où il n'y a pas de passage, afin de garantir la confidentialité des échanges. Par ailleurs, le mobilier de cette salle doit pouvoir se déplacer afin d'ajuster les tables et chaises selon les besoins de l'animation.

Nous intervenons actuellement soit sur prestation, après un devis établi auprès de l'établissement, soit à partir de subventions spécifiques selon les projets, structures, publics cibles.

LA PRÉSENCE D'UN·E PROFESSIONNEL·LE DE L'ÉTABLISSEMENT LORS DES SÉANCES

La présence d'un·e professionnel·le de l'établissement avec l'animateur·rice du planning familial s'organise en amont de l'intervention. De manière générale, dès lors qu'un·e adulte est présent·e, respecter le cadre fixé avec les élèves (non jugement, bienveillance etc.) et être présent·e à l'intégralité de la séance est indispensable. Enfin, la co-animation éventuelle avec un·e professionnel·le de l'établissement, formée sur ces thématiques, implique la participation à la préparation et au bilan avec l'animateur·rice du Planning Familial.

Pour plus d'informations : contactez-nous à info@planning-familial-35.fr

